Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260109-DE

COMMUNE DE TREFFENDEL
35380 TREFFENDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 janvier 2026

Membres afférents au conseil municipal	: 15	
Membres en exercice	: 14	
Membres qui ont pris part à la délibération	: 13	
Date de la convocation	:	08 janvier 2026
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	:	16 janvier 2026
Date d'affichage	:	19 janvier 2026

Délibération N° 26-01-09

L'an deux mille vingt-six et le 13 janvier à 20 heures 00
Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « salle du conseil municipal » mairie – 23 rue de Haute-Bretagne 35380 TREFFENDEL, sous la présidence de Mme KERGUELEN Françoise, Maire.

Présents : F. KERGUELEN, C. LE ROSSIGNOL, M. RAULLINE,C. GODIN, C. THOMAS, A. LE NET, N. FRO, M. LACAZE, S. BERTIN, C. BANCHEREAU
Excusés : L. BEAUGé (Procuration à S. BERTIN), S. LE DIZES (Procuration à M. LACAZE), P. PERSEHAIE (Procuration à F. KERGUELEN), C. DUBOIS,
Secrétaire de séance : Serge BERTIN

Objet de la délibération :
Mise à disposition de voirie communale à Brocéliande Communauté dans le cadre des travaux de liaisons cyclables interbourgs (Tranche 2)

Vu les articles L. 5211-5, L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du conseil communautaire n°2024-088 relative à l'adoption du plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté ; n°2025-074 du 07 juillet 2025 relative à la validation de la phase AVP du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables interbourgs ; n°2025-133 relative à la validation de la phase PRO du projet de tranche n°2 des liaisons cyclables interbourgs,
Le projet d'aménagement de liaisons cyclables inter-bourgs engagé en 2018 par Brocéliande communauté, a pour objectif de relier les centres-bourgs du territoire entre eux, par des liaisons favorisant la pratique du vélo et des modes de déplacements actifs.
Ce projet simple et concret est conduit dans un objectif d'efficacité et de sobriété foncière et s'appuie donc sur les voiries existantes qu'il convient de réaménager lorsque cela est nécessaire et de rendre visibles et sécurisées par une signalétique adaptée.
En 2026, Brocéliande Communauté va engager les travaux de la 2ème tranche du projet de liaisons cyclables interbourgs. Cela concerne les liaisons :

- Plélan-le-Grand / Maxent
- Treffendel / Monterfil
- Monterfil / Le Verger

Par délibération n°2025-133, le Conseil communautaire a validé le programme de travaux (PRO). Les travaux doivent démarrer au printemps 2026.
La majeure partie des circuits s'appuie **sur** des voiries communales. Certains revêtements seront ré aménagés quand cela est nécessaire et de la signalétique directionnelle sera installée. En tant que maître d'ouvrage, Brocéliande Communauté va donc conduire tous ces travaux, en grande partie sur des emprises communales, avec leur autorisation.
Sur la commune de TREFFENDEL, l'ensemble des voiries utilisées par Brocéliande Communauté pour la réalisation des travaux est listé dans un PV de mise à disposition joint à la présente délibération, entre TREFFENDEL et Brocéliande Communauté. Ce PV fixe le cadre légal, la nature de la mise à disposition, sa durée et liste l'ensemble des voiries concernées.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 035-213503402-20260113-260109-DE

Ce PV de mise à disposition ne précise pas les modalités de gestion et d'exploitation des aménagements cyclables, ni la répartition de l'entretien entre la commune de TREFFENDEL et Brocéliande Communauté. Cela sera détaillé dans une convention de gestion qui donnera lieu à une nouvelle délibération une fois les aménagements terminés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le contenu du PV de mise à disposition entre Brocéliande Communauté et la commune de TREFFENDEL
- Autorise Madame le Maire à signer ce PV de mise à disposition.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Pour extrait certifié conforme,
A Treffendel,
Le 16 janvier 2026,

F. KERGUELEN,
Maire,

MAIRIE DE TREFFENDEL (I.-et-V.)